

**Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale simplifiée
En application de l'article L.236-11 du Code de commerce**

Société absorbante :

Forme :

Adresse du siège :

Capital :

Numéro unique d'identification :

Lieu d'immatriculation :

Société absorbée :

Forme :

Adresse du siège :

Capital :

Numéro unique d'identification :

Lieu d'immatriculation :

Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue :

Actif :

Passif :

Rapport d'échange des droits sociaux :

Montant prévu de la prime de fusion :

Date du projet commun de fusion :

Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: